



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – ALGÉRIE

LISTE DES DOCUMENTS POUR VISA SOINS MEDICAUX

*Vous souhaitez vous rendre en Italie afin de recevoir des **soins médicaux** par une structure italienne choisie, et votre séjour dépassera 90 jours.*

Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée originale, rempli et signé

Télécharger le formulaire en version [italienne](#) ou [française](#).

Document prouvant la disponibilité en Italie de ressources financières suffisantes en Italie

Pour le paiement du reste du coût du traitement, nourriture, logement et éventuelle rapatriement du demandeur et de son éventuel accompagnant.

Lettre d'invitation d'un organisme italien indiquant l'éventuelle prise en charge des frais de voyage et de séjour

- *Documentation du médecin ou de l'Hôpital algérien précisant le diagnostic et les raisons qui justifient la nécessité des soins en Italie (accompagnée de la traduction en langue italienne).*
- *Déclaration de la structure sanitaire italienne choisie, publique ou privée accréditée, indiquant le type de soins, la date de début de soins et leur durée présumable, l'éventuelle hospitalisation et son coût.*
- *Déclaration de l'hôpital italien certifiant le paiement du cautionnement (30% de l'ensemble des coûts) à la structure choisie, sur la base des coûts présumables des prestations requises, ou un acte administratif spécifique par une région italienne ou une autorisation spécifique par le Ministère de la Santé parrainant un programme d'aide humanitaire.*

Billet aller-retour ou réservation du billet

Assurance (photocopie) d'une garantie minimum de 30 000 €

Elle doit couvrir les dépenses médicales et hospitalières durant la période du séjour en Italie, y compris l'aide sociale résultant de soins qui pourraient être engagés durant le premier séjour en Italie et/ou dans l'espace Schengen ainsi que les éventuels frais de rapatriement. Elle devra mentionner l'Italie, Schengen ou l'Europe comme zone de couverture.

Original du passeport

Avec une validité supérieure d'au moins 6 mois pour un court séjour (15 mois pour un long séjour) par rapport à celle du visa demandé et contenant au moins deux pages vierges afin d'y apposer un visa.



Photocopie du passeport

Photocopie des 5 premières pages du passeport et toutes les pages comportant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel date de moins d'un an.

Photographie biométrique

Photo d'identité récente sur fond clair et à visage découvert.